

Sujet: [INTERNET] Contribution enquête publique projet élargissement A10

De : Vanessa RIGAUD <vrigfr@yahoo.fr>

Date : Fri, 23 Feb 2018 14:45:52 +0000 (UTC)

Pour : <pref-ep-2x3voiesA10poitiersveigne@indre-et-loire.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je vous remercie de prendre note de mes observations et avis dans le cadre du dossier d'enquête publique dont vous avez la charge et relatif au projet d'élargissement de l'autoroute A10 à 2X3 voies entre Veigné et Poitiers.

Je m'exprime ici à double titre, celui d'habitante du village de Maillé, déjà très fortement impacté par la construction de la ligne LGV SEA et peut-être à venir par ce projet d'élargissement de l'autoroute, et celui de simple citoyenne soucieuse de son environnement et de la qualité de vie tout comme de la vitalité économique de son territoire.

Comme habitante de Maillé, je ne peux que déplorer que nous ayons une nouvelle fois à subir les contraintes qui ont pu être et sont encore les nôtres à l'occasion de la construction de la LGV SEA, à savoir des phases de travaux interminables à différents points de la commune avec toutes les conséquences que cela implique : routes et ouvrages d'art coupés, déviés, modifiés, et donc gêne à la circulation, passage incessant de camions, engins de chantier ou de transport de matériels ou matériaux, bruits de chantier, détérioration de voies et de zones naturelles pour ne citer que cela. Et bien sûr, de manière désormais définitive et permanente les nuisances sonores et visuelles liées à ces infrastructures, de même que la perte irréversible d'espaces tant agricoles (et donc économiques) que naturels.

S'agissant du projet qui fait l'objet de la présente enquête, il convient donc de s'assurer, pour les riverains concernés, qui, comme souvent dans ce type de projets, n'en tireront aucun avantage mais que des désagréments :

- que les répercussions des phases de travaux soient limitées;
- que les emprises foncières, qu'elles soient agricoles ou naturelles, soient autant que possible réduites, voire évitées et dans tous les cas compensées au plus juste et de manière pertinente et harmonieuse pour ce qui concerne les aspects environnementaux et paysagers;
- que les mesures palliant les nuisances (sonores et visuelles) soient appropriées : aménagements paysagers harmonieux sans augmenter encore plus les surfaces impactées (agricoles notamment).

Sur la question particulière qui est celle des nuisances sonores, il est à souligner qu'il y a matière à s'inquiéter puisque cet élargissement fera sans aucun doute appel d'air à un trafic de plus en plus intense. Or, il est regrettable que les mesures qui ont été effectuées préalablement ne tiennent pas compte du critère de permanence du bruit pour ne s'intéresser qu'au seul critère du volume sonore.

En qualité de simple citoyenne soucieuse de son environnement, cadre de vie et développement de son territoire, je ne peux que m'interroger... En effet, dans un contexte de lutte tout à fait légitime et vitale contre le réchauffement climatique, de prise de conscience de la nécessité de protéger notre environnement et notre planète :

- faciliter et ainsi favoriser le trafic routier (notamment des poids lourds), générateur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergies fossiles non renouvelables, tandis que nous affirmons vouloir développer les mobilités dites douces, le ferroutage... et nous désengager de notre dépendance vis-à-vis du pétrole....
- amplifier le bétonnage de nos territoires à l'heure des inondations à répétition...
- poursuivre la destruction de nos espaces naturels, mettant dangereusement en péril nos écosystèmes, notre faune et notre flore alors que nos politiques prétendent vouloir enrayer la perte préoccupante de biodiversité...

Ce projet d'élargissement me paraît être une réponse pour le moins étrange à ces problématiques....

Par ailleurs et enfin, d'un point de vue purement économique :

- la création d'emploi générée par de tels chantiers est surtout temporaire et précaire;
- l'accaparement supplémentaire de terres agricoles fragilise encore plus un secteur déjà très en danger (pertes et disparitions à grande échelle de surfaces agricoles et de fermes);
- le bétonnage et la création ou le développement d'infrastructures de ce type ne peut que menacer le secteur pourtant aujourd'hui très prometteur du tourisme vert et le retour d'une nouvelle ruralité dynamique et porteuse d'espoir et de projets pour nos territoires.

Ce projet m'apparaît donc :

- aller totalement à rebours de la dynamique actuelle et indispensable de développement durable;
- susciter plus d'inquiétude que d'enthousiasme pour la part de "co-constructeurs" touchée par le projet (riverains en particulier), contrairement à ce que Vinci laisse habilement sous-entendre dans sa communication (plaçant par exemple dans ses différents supports de communication et comme bilan de la concertation, le souci de "maximiser les bénéfices du projet" au premier plan alors que ce thème recueille 291 avis, avant celui de "minimiser les impacts", qui lui recueille 397 contributions, témoignant ainsi de la préoccupation première des contributeurs).

En conclusion, je ne doute pas de l'intérêt d'un tel projet pour le Groupe Vinci et ses actionnaires, et donc de son intérêt "privé", mais j'éprouve nettement moins de certitudes quant à son "utilité publique", objet de la présente enquête, et qui devrait seule prévaloir dans la décision qui sera prise. Je me permets donc d'émettre, à titre personnel, un avis tout à fait défavorable à son encontre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, mes salutations distinguées.

Vanessa Rigaud
Maillé